



SDÉ et par courriel

Le 27 février 2019

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Marion Barrault
Avocate

Hydro-Québec - Affaires juridiques
75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 3551
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : barrault.marion@hydro.qc.ca

**OBJET : Demande de fixation des conditions d'implantation du réseau de distribution d'Hydro-Québec dans la Ville de Terrebonne
Votre dossier : R-4038-2018 / Notre référence : R054907 JOT**

Chère Consœur,

La présente fait suite à la correspondance de Me LeChasseur datée du 26 février dernier vous étant adressée dans le dossier en titre.

Nous comprenons que la Ville de Terrebonne (la « **Ville** ») requiert un délai supplémentaire de quinze (15) jours pour soumettre son argumentaire écrit.

Nous notons toutefois que le calendrier de traitement du dossier que vous nous avez communiqué le 14 novembre 2018 fixait au 7 décembre 2018 la date limite pour le dépôt des éléments de contestation par la Ville (ce qui a été fait à cette même date) et au 1^{er} mars 2019 la date limite pour le dépôt de la preuve de la Ville.

Par conséquent, les moyens de contestation de la Ville ayant déjà été déposés le 7 décembre 2018, nous comprenons que le délai requis dans la missive de Me LeChasseur vise le dépôt de la preuve de la Ville et non d'un argumentaire écrit.

À tout événement, le Distributeur ne s'oppose pas à la demande de délai supplémentaire formulée par la Ville, sous réserve toutefois qu'il puisse bénéficier de la même extension, et ce, sans que les dates d'audition fixées du 13 au 16 mai prochains ne soient compromises.

Veuillez recevoir, chère consœur, nos meilleures salutations.

(s) Marion Barrault

MARION BARRAULT, avocate

c. c. Me Catherine Rousseau, avocate de la Ville de Terrebonne
Me Marc-André LeChasseur, avocat de la Ville de Terrebonne